

• **Lettre aux candidats à l'élection législative : pour une société numérique respectueuse des impératifs de santé publique**

29 mai 2017

Depuis près de 17 ans, notre association se bat pour obtenir, dans le dossier des radiofréquences, une réglementation conforme aux exigences de santé publique. Les avancées scientifiques récentes qui confortent la thèse d'un risque pour la santé lié à l'exposition aux radiofréquences rendent la redéfinition de la réglementation actuelle de plus en plus urgente. D'autant que, au nom d'une idéologie du « tout sans fil », présenté comme synonyme de toujours plus de liberté, les applications technologiques utilisatrices de radiofréquences continuent à se multiplier sans aucune évaluation préalable de leur effets sanitaires (WiFi, compteurs communicants, 5 G, smart cities..) augmentant du même coup les occurrences et les niveaux d'exposition d'une population toujours plus nombreuse et d'un public toujours plus jeune.

Nous vous proposons d'adresser aux candidats aux prochaines élections législatives de votre circonscription, la lettre ci-jointe accompagnée des 11 propositions sur lesquelles nous leur demandons de s'engager. En effet, en tant que députés, ils auront la possibilité de déposer une proposition de loi visant à mieux protéger des radiofréquences les citoyens français. **Faites-nous parvenir les réponses que vous obtiendrez.**

[Lire la suite](#)

• **Linky, quand Ségolène Royal sermonne ENEDIS**

Communiqué du 27 avril 2017

Reçues mardi 25 avril après-midi, les représentantes de Priartem ont été informées que la Ministre avait décidé de publier le [rapport du CGEDD sur le Linky](#) et de l'assortir d'un courrier au Président du Directoire d'ENEDIS afin de renforcer les recommandations du rapport. Dans ce courrier dont nous avons eu communication, la Ministre émet plusieurs critiques concernant la non adéquation du dispositif actuel avec l'objectif de maîtrise de la consommation énergétique par l'utilisateur.

Mais surtout la Ministre critique sévèrement les conditions du déploiement actuel : **« Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté de faire adhérer l'ensemble des français à la transition énergétique de manière positive et participative »**. Même si nos revendications concernant un moratoire sur le déploiement n'ont pas été prises en compte, sa dénonciation de l'atteinte à la liberté individuelle, au libre choix de ce qui se passe au sein de la sphère domestique a été entendue. « Pour nous qui constatons régulièrement des passages en force, des menaces infondées de sanction (amendes, coupure du courant...), des attitudes agressives inacceptables, ce rappel à l'ordre est bienvenu et va permettre à chacun de faire valoir son bon droit et légitimer son refus d'une installation contrainte », constate Janine Le Calvez, Présidente de Priartem.

Rappel : CGEDD = Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

[Lire la suite](#)

• **Linky : Adresser un témoignage au Médiateur National de l'Energie**

L'intervention de la ministre est d'autant plus opportune que vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire savoir que vous êtes victimes d'un véritable harcèlement de la part des installateurs de Linky ou même d'un passage en force. Nous vous appelons, si vous êtes dans ce cas, à adresser un témoignage de ces pratiques

inacceptables au Médiateur National de l'Énergie, dont la mission telle que définie officiellement est d'aider l'utilisateur à régler un différend avec le distributeur ou le fournisseur d'énergie.

Adresse du Médiateur : 15 rue Pasquier, 75008, Paris.

Pensez à nous communiquer copie de ce courrier et ensuite de la réponse qui lui a été faite.

• Affiches à apposer de façon pérenne pour empêcher les poseurs de compteurs Linky de violer votre propriété privée

16 avril 2017

Malgré les recommandations d'ENEDIS à ses prestataires les invitant à se comporter en hors-la-loi ([voir le tract](#)), votre, notre, détermination freine, le plus souvent, les velléités d'interventions sauvages.

Restons donc mobilisés et continuons à résister : voici [un modèle d'affiche](#) à apposer sur le compteur.

• Sommaire de La Lettre de Priartem n°35 juin 2017

Comme chaque année, à la même époque, Priartem va adresser à ses adhérents, dans les jours à venir, un nouveau numéro de son bulletin, La Lettre de Priartem, qui fait le point sur l'actualité « ondes et santé ».

En voici le sommaire :

- Edito de la Présidente
- Dossier Linky : décidément la transparence peine à être au rendez-vous
- Rapport ANSES « compteurs communicants » ou « Quand on doit faire dire à la science ce qu'elle ne sait pas »
- Compteurs communicants linky : analyse des transmissions CPL-G1
- Contribution de Priartem à la consultation publique sur le Plan stratégique de l'ANFR
- Les lanceurs d'alerte enfin reconnus ?
- La question récurrente des conflits d'intérêt dans tous les dossiers de santé publique
- Protectrice la Charte parisienne ?
- Appel de Reykjavik concernant l'usage des technologies sans fil à l'école
- Du droit de voyager sans ondes
- Antennes-relais : récits d'actions réussies.

Pour être mieux informés, si vous ne l'avez pas encore fait, [adhérez à Priartem](#).

PRIARTÉM - Association Loi de 1901
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 Paris
Tél : 01 42 47 81 54
<http://www.priartem.fr>